



Direction Adjointe du Budget  
Service du Budget  
0413312525

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DU 18 OCTOBRE 2024  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ**

**OBJET : Direction des maisons de l'enfance et de la famille - Décision modificative numéro 2  
pour l'exercice 2024.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux Finances, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Lors de la séance publique du 8 décembre 2024, l'Assemblée départementale a procédé à l'adoption du budget primitif (BP) de la direction des maisons de l'enfance et de la famille (DiMEF) pour l'exercice 2024.

Le 28 juin 2024, le budget supplémentaire (BS) a été approuvé par l'Assemblée.

Il comprenait, outre le report des restes à réaliser et la reprise des résultats de clôture de l'exercice 2023, la décision modificative (DM) n°1, qui a amendé le BP 2024, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Après cette séance, le budget, crédits d'ordre compris, s'élevait à 29 151 118,18 € en dépenses de fonctionnement et à 3 671 056,43 € en dépenses d'investissement.

Il s'agit à présent d'examiner et de se prononcer sur les données relatives à la décision modificative n°2 (DM2) 2024.

Concernant la DM2, il convient de séparer les approches de la section de fonctionnement de la section d'investissement.

### **I - La section de fonctionnement**

La section de fonctionnement s'équilibre à 2 451 €.

Le besoin exprimé se situe essentiellement en dépenses de personnel (450 K€).

Le besoin en personnel est lié, notamment, à la pérennisation de la maison de Marignane et à l'ouverture d'une seconde pouponnière sur le site du domaine de Fontainieu, mais également au fait

de devoir pallier les absences par le recrutement d'intérimaires notamment.

Pour faire face à ces charges, la DiMEF propose un rééquilibrage de son budget en finançant ce besoin supplémentaire, par une diminution des charges d'exploitation courantes (-171 K€) et de structure (-276 K€).

Au-delà, une majoration de crédits de 2 451 € est nécessaire pour couvrir les admissions en non-valeur.

## **II - La section d'investissement**

La section d'investissement s'équilibre à 3 657 €.

Elle intègre ainsi la majoration de recettes au titre du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) 2024.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

La Présidente  
du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône



Martine VASSAL

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DU 18 OCTOBRE 2024**

**RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ**

**OBJET : Direction des maisons de l'enfance et de la famille - Décision modificative numéro 2 pour l'exercice 2024.**

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi dix huit octobre à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Martine VASSAL.

**Présent(s) :**

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

**Absent(s) :**

Mme Sophie CAMARD, Mme Nouriaty DJAMBAE, Mme Audrey GARINO, M. Sébastien JIBRAYEL, M. Eric LE DISSES, M. Yannick OHANESSIAN.

**Excusé(s) :**

Mme Josette SPORTIELLO.

**Donne(nt) pouvoir :**

Mme Martine AMSELEM à M. Yves VIDAL, M. Frédéric COLLART à Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Samia GHALI à M. Azad KAZANDJIAN, Mme Magali GIORGETTI à M. Gérard FRAU, M. Lucien LIMOUSIN à Mme Corinne CHABAUD, M. Richard MALLIE à M. Lionel DE CALA, M. Benoît PAYAN à M. Anthony KREHMEIER, Mme Marine PUSTORINO à Mme Valérie GUARINO.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DU 18 OCTOBRE 2024**

**RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ**

**OBJET : Direction des maisons de l'enfance et de la famille - Décision modificative numéro 2 pour l'exercice 2024.**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni à l'Hôtel du Département le 18 octobre 2024, le quorum étant atteint,  
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Vu la maquette budgétaire de la DiMEF annexée,

A décidé :

- d'adopter la décision modificative n°2 pour l'exercice 2024 du budget annexe de la DiMEF ;
- de préciser que cette décision modificative est adoptée, comme pour le budget général, sans vote formel, par chapitre, selon la maquette budgétaire M22.

Adopte à l'unanimité

Pour : 49

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard FRAU, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, Mme Samia GHALI, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Benoît PAYAN, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Abstentions : 2

Mme Sandrine D'ANGIO, M. Cédric DUDIEUZERE.

Pour la Présidente  
du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation



Nathalie CAROLLO